

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en service d'une plate-forme mobile de recyclage composée d'une installation mobile de concassage - criblage à sec d'une puissance totale de 355 kW, associée à une aire de transit de matériaux inertes d'une superficie de 6000 m².

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

T	I	7	7	8	9	1	4	8	0	4		
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--

 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 b	Extension de l'activité d'extraction déjà autorisée par l'arrêté préfectoral n°20091675 du 16 juin 2009, par la mise en oeuvre d'une installation de concassage-criblage d'une puissance de 355 kW, dépassant en elle-même le seuil de l'Enregistrement. => rubrique 2515-1a => rubrique 2517-2 (aire de transit de produits minéraux) - Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

KIBAG KIES BASEL exploite actuellement une carrière de matériaux alluvionnaires (AP n°20091675 du 16 juin 2009). Elle est autorisée à accueillir des déblais inertes provenant de chantiers suisses pour le remblaiement de sa carrière (art. 8.5 de l'arrêté préfectoral n°20091675 du 16 juin 2009, modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 août 2019).

- Codes déchets autorisés par arrêté préfectoral : 17 01 01 / 17 01 02 / 17 01 03 / 17 05 04 / 20 02 02

- Déchets effectivement apportés sur le site : 17 05 04 / 20 02 02 (terres et pierres)

Le projet de recyclage consiste à repérer les déblais intéressants lors de leur examen visuel à l'entrée sur le site et à les traiter par concassage et criblage.

Il nécessite la mise en place et le fonctionnement durant 1 semaine par mois :

- d'un concasseur-cribleur de 355 kW ;

- d'une chargeuse supplémentaire ;

- d'une aire de transit des matériaux à valoriser et valorisés (emprise maximale au sol de 6000 m² - volume maximal stocké en attente de traitement de 5000 m³).

4.2 Objectifs du projet

Valoriser au maximum (20% des apports) les déblais inertes provenant de chantiers suisses pour le remblaiement de la carrière, par le tri de ceux à forte teneur en graviers, pour produire des mélanges destinés au marché des routes et du génie civil que la société ne pouvait jusqu'à présent fournir uniquement de manière marginale (production de mélanges non traités aux liants SN 670 119 – NA (EN 13285:210) et de produits non normalisés).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

--

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après sélection visuelle des matériaux inertes valorisables, à l'entrée du site et au déchargement, ceux-ci sont stockés sur une aire de transit de 3000 m² environ. Le volume maximal de déblais stockés en attente de traitement sera de 5000 m³.

Le concasseur-cribleur sera positionné directement sur le carreau exploité.

Au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation, la "plateforme de recyclage" occupera successivement 2 secteurs :

- secteur A : Extrémité Sud de la phase 2 actuellement en fin d'exploitation ;
- secteur B : phase 3 partie Hégenheim

Le traitement des matériaux s'effectuera par campagnes (50 jours au maximum répartis sur toute l'année, soit 1 semaine par mois). La capacité de traitement de l'installation est de 250 t/h.

3 types de produits minéraux seront produits :

- déblais pour le remblaiement de la carrière ;
- UG 0-45 Oc 85 ;
- galets > 45 mm.

Les produits valorisables seront évacués en contre-voyage des apports de matériaux inertes.

Il est prévu la valorisation d'environ 25 600 m³ / an.

La valorisation de 20% des matériaux entrants générera une augmentation des apports sur la carrière de 25%, afin de compenser les volumes valorisés et de conserver le rythme de remblaiement (cf. ANNEXE C Impact sur le trafic).

Les chiffres clés de l'activité projetée sont synthétisés en ANNEXE A.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

--

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance totale de l'installation de traitement	355 kW
Capacité de traitement de l'installation	250 t/h
Hauteur maximale de l'installation	4 m
Surface de l'aire de transit de matériaux inertes (entrants et valorisés)	6000 m ²
Volume maximal stocké en attente de traitement	5000 m ³
Volume maximal stocké en attente de commercialisation	4000 m ³
Volume prévisionnel de matériaux valorisés / an	25 625 m ³ / an
Nombre de jours de traitement maximum / an	50 jours au maximum

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**Lache
68300 SAINT-LOUIS

puis à partir de la phase 3 :

Im Holder
68220 HEGENHEIM**Coordonnées géographiques¹**Long. 07° 32' 50" 47 Lat. 47° 34' 09" 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 64.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'activité d'extraction de matériaux alluvionnaires est déjà autorisée par l'arrêté préfectoral n°20091675 du 16 juin 2009, pour une production moyenne annuelle de 150 000 t et une remise en état par remblaiement du site avec des matériaux inertes provenant de chantiers suisses.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche jouxte le site au Sud-ouest : Gravière et zone humide Im Holder, sur la commune de Hégenheim.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope à moins de 5 km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de parc naturel, ni de réserve naturelle à moins de 5 km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le Haut-Rhin, 3e échéance 2018-2023, approuvé le 11 décembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à plus de 1 km du monument historique le plus proche, le Château de Hégenheim.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation à moins de 5 km.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN ni PPRT sur les communes de Saint-Louis et Hégenheim.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière est localisée en amont latéral des périmètres de protection du captage Bodenwasen situé à 1,5 km au Nord, sur la commune de Hésingue. Le périmètre est distant de 110 m du périmètre de protection éloignée de ce captage. (cf. carte en annexe D)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit à moins de 5 km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC FR4202000 Secteur alluvial Rhin Ried Bruch est localisée à 3 km au Nord-est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé à moins de 5 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 3 km au Sud-ouest du site Natura 2000 le plus proche, la ZSC FR4202000 Secteur alluvial Rhin Ried Bruch. Séparé de la ZSC par la commune de Saint-Louis, l'A35 et l'aérodrome, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette ZSC.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de concassage - criblage engendrera des émissions sonores et de poussières 1 semaine par mois.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures de limitation et de contrôle de ces nuisances sont décrites en annexe B.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'appréciation de l'impact potentiel sur le trafic est détaillée en annexe C. Les mesures de limitation et de contrôle de ces nuisances sont décrites en annexe B.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'installation de concassage - criblage engendrera des émissions sonores pendant 1 semaine par mois. Les mesures de limitation et de contrôle de ces nuisances sont décrites en annexe B.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations générées ne sont pas de nature à générer des nuisances pour le voisinage du fait des caractéristiques meubles du carreau (sables alluvionnaires).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de concassage - criblage fonctionnera en période diurne. En période hivernale, l'éclairage des installations sera comparable à celui d'engins agricoles.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de concassage - criblage engendrera des émissions de poussières pendant 1 semaine par mois. Les mesures de limitation et de contrôle de ces nuisances sont décrites en annexe B. Le plan de surveillance des poussières est donné en annexe F.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La hauteur maximale de l'installation est de 4 m et les fronts de la carrière sont de 12 m.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les émissions de poussières, les nuisances sonores et le trafic sont susceptibles d'être cumulés avec l'activité actuelle d'exploitation de la carrière.

En ce qui concerne les émissions de poussières, le plan de surveillance permettra de valider le respect des seuils réglementaires prescrits par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012.

En ce qui concerne les nuisances sonores, les campagnes de contrôle acoustique permettront de valider les prescriptions de l'article 6.2 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009.

L'impact cumulé sur le trafic est étudié en annexe C.

A notre connaissance, il n'y a pas de projet en cours, à proximité et susceptible de générer un cumul d'impacts avec l'installation de concassage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Comme détaillé en annexe C, le trafic généré par la mise en place d'une plateforme de recyclage de matériaux inertes provenant de chantiers suisses générera la circulation de 10 camions de plus en moyenne par jour, afin de compenser le volume de matériaux valorisés et de maintenir le rythme de remblaiement de la carrière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. annexe B

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

--

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A - Chiffres clés du projet Annexe B - Liste des mesures de réduction des impacts Annexe C - Impact sur le trafic Annexe D - Gestion du risque incendie et du risque de pollution accidentelle Annexe E - Rapport de contrôle acoustique (ENCEM - décembre 2018) Annexe F - Plan de surveillance des poussières Annexe G - Justification du respect des prescriptions générales de l'arrêté du 26 novembre 2012

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bale

le,

18 mars 2020

Signature

